



Déclaration de la FNEC FP FO au CHSCT-D du 23 juin 2020

Le Président de la République a annoncé que tous les enfants retourneront à l'école et le ministre annonce dans les heures qui suivent des conditions qui ne rendront pas cette annonce réalisable et applicable.

Nouvelle réorganisation, nouveau protocole (le troisième en un mois !) et nouveau branle-bas de combat pour 2 semaines de classe, retour de tous les élèves à prévoir en une semaine avec de nouvelles règles inapplicables ...

Ainsi, il s'agirait maintenant d'observer « *une distanciation physique d'au moins un mètre dans les salles de classe et tous les espaces clos* » avec tous les élèves à nouveau accueillis.

Comment faire ? Mystère... A moins de demander aux collectivités d'accueillir une partie des élèves, notamment dans le cadre des dispositifs 2S2C (sport, santé, culture, civisme).

Mercredi 17, Jean-Michel Blanquer a fini par lâcher du lest pour les écoles élémentaires en déclarant : "Le principe est de faire respecter la distance d'un mètre latéral, chaque fois que c'est possible, mais c'est facultatif, ce n'est pas obligatoire."

Dans tous les cas, la FNEC FP FO ne saurait accepter que la crise sanitaire soit utilisée pour territorialiser l'école !

- Proposition de loi pour un Statut de directeur d'école supérieur hiérarchique à la botte des collectivités renforçant l'autonomie des établissements
- Généralisation y compris à la rentrée des dispositifs 2S2C
- Fermetures de classes et de postes,
- Travail à distance,
- Vacances apprenantes,
- Transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales,
- Commissions administratives paritaires vidées de leur contenu,
- Dépeçage de la médecine de prévention
- Remise en cause du droit syndical,
- Répression à l'encontre des personnels,
- Remise en selle de la réforme des retraites ...

Bien entendu, toujours rien sur le dépistage systématique pour lequel s'est prononcé favorablement le CHSCT M et dont l'avis n'a toujours pas eu de réponse.

La FNEC FP-FO exige dans l'immédiat :

- Une politique de tests généralisés pour les personnels et les élèves
- Le respect de la législation pour les équipements de protection individuelle
- L'abandon du protocole « sanitaire »,
- L'abandon du dispositif 2S2C et de la proposition de loi sur la direction d'école ;
- L'arrêt effectif des suppressions de postes et la création des postes nécessaires,
- La création d'un vrai statut avec un vrai salaire pour les AESH ;

- L'abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, des E3C, de Parcoursup' ;
- L'augmentation des salaires et l'augmentation du point d'indice.

FO a précisé au ministre que le rôle des CHSCT n'est pas d'être d'« informés » des plans sur le handicap, mais il doit être « consulté » conformément à l'article 58 du décret 82-453 modifié.

C'est dans cet esprit-là que nous siégeons au CHSCT départemental de ce jour.

Les signaux envoyés localement vont dans le sens d'une volonté de dialogue social et les nouveaux interlocuteurs, nombreux, sont à l'écoute.

Pour autant, les moyens alloués, sont insuffisants pour permettre aux établissements mais aussi aux services administratifs et médico-sociaux de pouvoir fonctionner correctement.

Pour autant, les attentes des collègues du département en matière de Santé et Sécurité au Travail sont nombreuses et urgentes.

C'est le cas pour la médecine de prévention, ne pouvant pas répondre aux collègues et encore moins respecter le décret inhérent à la visite médicale de prévention. Nous rappelons à ce titre que le Tribunal Administratif a donné raison à FO en affirmant que la visite est un droit et que le refus du Recteur de l'époque de répondre à cette obligation a été condamné.

C'est le cas pour les PACD et PALD, en nombre également trop restreint, et dont nous demandons que les groupes de travail ou de suivi académiques sur l'attribution soient réunis.

C'est aussi le cas pour les RSST dématérialisés pour lesquels nous demandons à avoir l'accès.

Je vous remercie.